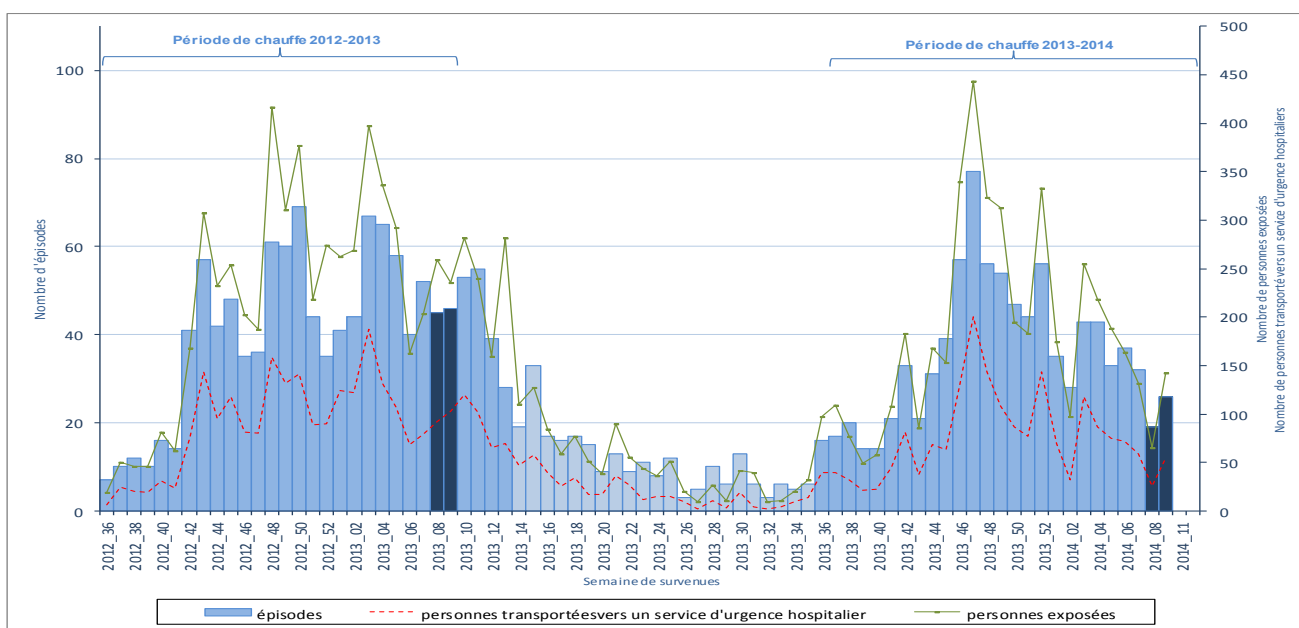


- Le faible nombre de signalements d'intoxication observé au cours des deux dernières semaines est probablement en lien avec les conditions météorologiques ;
- Le dysfonctionnement d'un chauffe-eau défectueux est à l'origine d'un décès par intoxication.

Toute personne ayant connaissance d'une intoxication au CO, suspectée ou avérée, à l'exclusion des intoxications par incendie, la [signale à l'Agence Régionale de Santé \(ARS\)](#) ou au Centre Antipoison et de Toxicovigilance (CAPTV) qui recueille les premières informations sur les personnes concernées et les circonstances de survenue pour déclenchement des enquêtes médico-environnementales par les services compétents.

LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE

Figure 1 Répartition hebdomadaire (depuis le 1^{er} septembre 2012) du nombre d'épisodes d'intoxication au CO, suspectés ou avérés et du nombre de personnes exposées et transportées vers un service d'urgence hospitalier.



Depuis le 1^{er} septembre 2013,

- 913 signalements d'intoxication au CO ont été déclarés, impliquant 2 727 personnes exposées au monoxyde de carbone dont 1 929 ont été prises en charge par un service d'urgence hospitalier et 425 dirigées vers un service de médecine hyperbare. A la même période de la précédente saison de chauffe, les signalements s'élevaient à 1 053 épisodes, impliquant 3 315 personnes exposées dont 2 331 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier et 493 dirigées vers un service de médecine hyperbare.

Au cours des deux dernières semaines,

- 45 signalements ont concerné 127 personnes exposées au monoxyde de carbone dont 80 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier. Durant la même période de la saison précédente, 91 signalements avaient été recensés.

Les intoxications au CO en lien avec un groupe électrogène ou un brasero/barbecue

- Depuis le 1^{er} septembre 2013, le nombre d'intoxications en lien avec l'utilisation inappropriée en milieu confiné (cave, garage, intérieur d'un local) d'un groupe électrogène a augmenté par rapport à la même période de la saison précédente (75 versus 62). Depuis le 1^{er} septembre 2013, 245 personnes ont été impliquées dont 184 transportées vers un service d'urgence hospitalier ; 5 personnes sont décédées.
- Les signalements d'intoxication au CO en lien avec l'utilisation d'un brasero/barbecue sont en légère hausse par rapport à la même période de la saison précédente (57 versus 51). Ils ont impliqué 230 personnes dont 174 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier. Aucun décès n'a été signalé.

Les intoxications au sien d'un établissement recevant le public (ERP)

Au cours de ces deux dernières semaines, le dysfonctionnement d'un four à pizza dans un restaurant a été à l'origine d'une intoxication dans un logement situé au-dessus de l'ERP.

Les décès par intoxication au CO

Depuis le 1^{er} septembre 2013, 25 décès par intoxication accidentelle ont été déclarés au système de surveillance. Au cours de la même période de la saison de chauffe précédente, 36 décès par intoxication accidentelle au CO avaient été déclarés au système de surveillance.

Au cours de ces deux dernières semaines, le dysfonctionnement d'un chauffe-eau a provoqué l'intoxication de deux personnes dont une est décédée.

Depuis le 1^{er} septembre 2013,

les régions les plus concernées par les intoxications au CO sont l'Ile-de-France (133), le Nord-Pas-de-Calais (110), la Provence-Alpes-Côte d'azur (87) et Rhône-Alpes (77).

Les signalements d'intoxication au CO en Ile-de-France et en Nord-Pas-de-Calais sont nettement inférieurs à ceux observés à la même période de la saison de chauffe précédente avec respectivement 182 signalements en Ile-de-France et 158 en Nord-Pas-de-Calais.

Depuis le 1^{er} septembre 2013, les principaux déclarants ont été,

- Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) : 49% des signalements ;
- Les services d'urgence hospitalier : 19% des signalements ;
- Les services de médecine hyperbare : 10% des signalements.

Les services d'intervention d'urgence (SDIS et services d'urgence hospitalier ou pré-hospitalier) ont transmis environ 8 signalement sur 10.

DE LA SURVEILLANCE À LA PREVENTION

La direction générale de la santé (DGS) et l'institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé (Inpes) rappellent les conseils destinés à éviter la survenue d'intoxication au CO :

**Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage
(réchauds de camping, fours, braseros, barbecues)**

**N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...)
Ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.**

L'Inpes propose un ensemble d'outils de prévention pour le grand public : affiche, dépliant, guides, spots radio...

<http://www.inpes.sante.fr/10000/themes/accidents/monoxyde-carbone/outils-information.asp>



Remerciements à l'ensemble des déclarants (Services départementaux d'incendie et de secours, services d'urgence (pré)hospitaliers, services hospitaliers, médecine libérale d'urgence, etc.) et acteurs du système de surveillance (Cellules interrégionales d'épidémiologie de l'institut de veille sanitaire, Agences Régionales de Santé, Délégations territoriales, Services Communaux d'Hygiène et de Santé, Centres Antipoison et de Toxicovigilance, Laboratoire Central de la Préfecture de Police) pour le signalement, le recueil des données, l'analyse régionale et l'animation régionale du système de surveillance.

Contact : surveillanceco@invs.sante.fr

Pour vous abonner au bulletin de surveillance des intoxications au CO ,

Cliquer sur le lien suivant : <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Intoxications-au-monoxyde-de-carbone> .

cliquer sur [Liste de diffusion en bas de page](#), compléter les informations demandées.

Equipe DSE:

Directrice département santé
environnement
Agnès Lefranc

Responsable unité
toxicovigilance et surveillance
des intoxications
Jean-Michel Thiolet

Chargée de projet
Agnès Verrier

Monitrice d'études
Jessica Gane

Chargée de projet informatique
Daniela Leprince

Directeur de la
publication :
Dr Françoise Weber
Directrice général de
l'InVS